

Un agent a été identifié comme cas contact

Que faire ?

CONDUITE A TENIR POUR L'AGENT Cas contact d'un cas confirmé de COVID-19

Je n'ai **aucun symptôme évoquant** la COVID-19. Je suis informé que je suis contact à risque par l'assurance maladie (CPAM Contact-Tracing) ou par un proche testé positif à la COVID 19.

Jour J :

- Je m'isole **immédiatement** pendant 7 jours après le dernier contact avec le malade.
- Je contacte mon médecin traitant
- Je contacte mon employeur pour évaluer les possibilités de télétravail.
- Je surveille mon état de santé : Si je présente des symptômes, j'en informe mon médecin traitant.
- **Si le cas contact est familial**, je suis testé(e) immédiatement : je suis prioritaire.
- Je prends rendez-vous pour faire un test à J+7 : je suis prioritaire et je poursuis mon isolement jusqu'à l'obtention des résultats.

Jour J+7 : Le test

- Je me fais tester 7 jours après (pas avant) le dernier contact avec la personne malade, **si je ne vis pas avec elle**.
- Je me présente dans un centre de dépistage avec ma carte vitale et mon masque chirurgical. **Je poursuis mon isolement jusqu'à l'obtention des résultats.**

Les résultats :

Si le test est négatif, et que je ne vis pas avec la personne malade :

- Je ne suis plus isolé(e). Je peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières et en portant rigoureusement un masque chirurgical.
- Je peux reprendre mon activité professionnelle.

→ J'évite tout rassemblement ou contact à risque.

Si le test est négatif, et que je vis avec la personne malade :

→ **Je continue l'isolement jusqu'à la guérison de la personne malade (symptomatique), et pendant 7 jours après sa guérison, puis je refais un test PCR.** Si ce deuxième test est négatif, je reprends le travail.

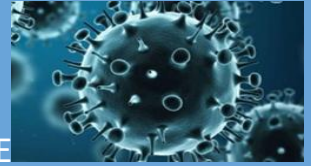
→ *Si le test est négatif et que la personne malade avec laquelle je vis est asymptomatique (pas de symptômes),* je ne suis plus isolé(e). Je peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières et en portant rigoureusement un masque chirurgical.

Si le test est positif, que je vive ou non avec la personne malade :

→ Je suis infecté. Je poursuis l'isolement 7 jours à partir de la date du prélèvement.

→ Je surveille mon état de santé : si je présente des symptômes, j'en informe mon Médecin traitant. *Je mets fin à mon isolement après 7 jours et à la condition de ne plus présenter de symptômes (fièvre) depuis 48 heures.* A mon retour, je respecte strictement les gestes barrières et porte rigoureusement un masque chirurgical.

→ J'informe le médecin de prévention. Je vais être contacté par la CPAM pour identifier les personnes avec lesquelles j'ai été en contact à risque.



Je présente des symptômes évocateurs de la COVID-19

Que faire ?

J0

- J'appelle mon médecin traitant.
- Je m'isole chez moi. Je porte un masque.
- Je préviens mon employeur ou le médecin de prévention.
- Je prends rendez-vous pour un dépistage. Je suis prioritaire. **Je poursuis mon isolement jusqu'à l'obtention des résultats.**
- Je me présente au centre de dépistage avec ma prescription et un masque chirurgical.

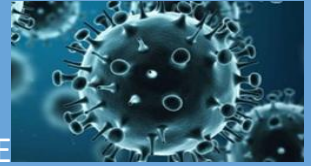
J+1-2 : Je reçois les résultats de mon test

Si le test est négatif :

- Je contacte mon médecin traitant pour lui communiquer les résultats et recevoir les consignes.
- Avec son accord je mets fin à mon isolement. Je peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières et en portant rigoureusement un masque chirurgical.
- Je peux reprendre mon activité professionnelle.
- J'évite tout rassemblement ou contact à risque.

Si le test est positif :

- Je suis infecté(e).
- Je préviens le médecin de prévention /mon employeur.
- Je vais être contacté par la CPAM pour identifier les personnes avec lesquelles j'ai été en contact à risque qui vont être informées des consignes à suivre. Je pense également à mes contacts professionnels.
- Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15.
- **Je mets fin à mon isolement après 7 jours depuis le début des symptômes et à la condition de ne plus présenter de symptômes (fièvre) depuis 48 heures.**



Je présente des symptômes évocateurs de la COVID-19 sur mon lieu de travail

Quelle est la conduite à tenir ?

- Je contacte mon responsable de service (N+1) qui contactera mon employeur.
- Je suis isolé dans une pièce dédiée et aérée afin d'éviter les contacts avec les collègues de travail en appliquant immédiatement les gestes barrières et la distanciation sociale avec port du masque chirurgical ou grand public.
- Si je présente des signes de gravité (détresse respiratoire), mon employeur appelle le 15. Il organise l'accueil des secours et me surveille le temps que les secours arrivent.
- En l'absence de signes de gravité, mon employeur organise mon retour à domicile en évitant l'usage des transports en commun.
- Je contacte alors mon médecin traitant qui me prescrira un test PCR ; je bénéficie d'un arrêt de travail. Je reste isolé dans l'attente des résultats.

Si le test est négatif :

- Je contacte mon médecin traitant pour lui communiquer les résultats et recevoir les consignes.
- Avec son accord, je mets fin à mon isolement. Je peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières et en portant rigoureusement un masque chirurgical.
- Je peux reprendre mon activité professionnelle.
- J'évite tout rassemblement ou contact à risque.

Si le test est positif :

- Je suis infecté(e).
- Je préviens le médecin de prévention/mon responsable de service/mon employeur.
- Je vais être contacté(e) par la CPAM pour identifier les personnes avec lesquelles j'ai été en contact à risque qui vont être informées des consignes à suivre. Je pense également à mes contacts professionnels.

- Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15.
- Je mets fin à mon isolement après 7 jours depuis le début des symptômes et à la condition de ne plus présenter de symptômes (fièvre) depuis 48 heures.